



## Détachement professionnel

-----  
Par Vicky9442

Bonjour,

Titulaire de la fonction publique hospitalière sur le grade de technicien supérieur hospitalier (filiale technique), je suis actuellement en position de détachement au ministère de l'intérieur sur le grade de secrétaire administrative (filiale administrative).

Avant de prolonger mon détachement, j'aimerais avoir la certitude que si je retourne dans la fonction publique hospitalière, je serai bien reprise sur mon grade initial de technicien supérieur hospitalier car les conditions de rémunération sont plus attractives que sur la filiale administrative.

J'ai lu la circulaire relative aux modalités d'application de la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique mais je ne trouve aucune réponse (mais je ne comprends pas tout).

Pourriez-vous me renseigner et étayer, si possible, votre réponse par le texte de référence, voire son article ?

Par avance, je vous remercie pour votre aide.

Bien cordialement.